

# Compte rendu de réunion de conseil du mardi 13 Octobre 2015

**Présents :** Bernard ROHOU, Nathalie KERVERN, Eric CHARROY, Laurence BLANCHARD, Kate HUSBAND, Maximilien LE FEUR, Louise-Anne LE GAC, Gilles LE GALL, Michel LE GALLO, Ludovic L'HOPITAL, Michel MENGUY, Stéphane MORZADEC

**Excusés :** Alain KERBIRIOU (Procuration à Eric CHARROY)  
Christelle CHEVANCE  
Françoise CAUDAL-LE BARS

**Secrétaire de séance :** Nathalie KERVERN

Avant de rappeler l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur le compte-rendu de la précédente séance : pas de remarque, compte-rendu adopté à l'unanimité.

## Ordre du jour :

- 1 - Rapport assainissement collectif et non collectif
- 2 - Rapport traitement des déchets
- 3 - Devis Prises Illuminations de Noël
- 4 - Devis éparrage routes et chemins d'exploitation
- 5 - Devis installation Radiateurs dans logement Boloré 2
- 6 - Devis achat Groupe électrogène
- 7 - Modalité d'utilisation des broyeurs végétaux
- 8 - Passage piétons devant la mairie
- 9 - Loi NOTRe et organisation territoriale intercommunale et communale
- 10 - Informations :
  - Travaux
  - Décos de Noël
  - Rando-Challenge
  - Projet Exploration Minière
- 11 - Questions diverses

## 1 - Rapport assainissement collectif et non collectif

### Assainissement non-collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a en charge la réalisation de deux missions principales. La première est celle, antérieurement réalisée pour de nombreuses communes par le SATESE, du contrôle de conception et de réalisation des installations neuves. Ainsi, lors d'une demande de permis de construire ou de réhabilitation d'une installation existante, un avis favorable sur le système proposé doit être obtenu avant réalisation des travaux.

La deuxième mission principale des SPANC, celle qui est d'ailleurs imposée par la loi de janvier 1992 est la réalisation du diagnostic de l'existant et du contrôle de bon fonctionnement des installations en place, notamment celles créées avant 1998. C'est en effet, à partir de cette année que le SATESE a assuré un contrôle systématique de conception et de réalisation.

En zonage d'assainissement non collectif, toute installation a fait ainsi, dans la mesure du possible, l'objet d'un état des lieux précis afin de définir son degré de bon fonctionnement et d'entretien.

Depuis le 1er janvier 2011, le législateur a rendu obligatoire un contrôle du dispositif d'assainissement lorsqu'un immeuble vendu se situe en zonage d'assainissement non collectif. Cette mission incombe aux

SPANCS qui peuvent la réaliser en prestation de service ou en régie. Cette dernière option a été retenue pour le territoire de la CCKB.

Les contrôles de conception et de réalisation sont une des missions les plus importantes du SPANC. Le contrôle de conception consiste en l'analyse de la demande de création d'un dispositif d'assainissement non collectif en vérifiant la présence des pièces nécessaires à l'instruction du dossier : plans de situation, plan masse.... Cette phase est suivie d'un contrôle sur le terrain où le technicien vérifie si le système projeté est compatible avec la nature du sol. A cette fin, des sondages à la tarière sont effectués jusqu'à une profondeur de 1,20 mètre. Lorsque la présence de pierres empêche la pénétration de la tarière, il est demandé la création d'une fosse pédologique réalisée par un tractopelle. A l'issue de cette expertise, si l'avis est favorable, les travaux peuvent être engagés. Enfin, avant recouvrement du chantier, le SPANC est informé et vient contrôler que les travaux réalisés correspondent à ce qui avait été préalablement autorisé et si les travaux sont conformes aux prescriptions du DTU 64.1.

Depuis le 1er janvier 2011, lorsqu'un immeuble est vendu, il est obligatoire de réaliser un diagnostic du dispositif d'assainissement. Ce contrôle a pour objectif de déterminer la conformité de l'installation en réalisant une inspection précise des différents éléments. Si l'installation est classée non conforme, l'acheteur dispose d'un an à compter du jour de la signature de l'acte authentique pour réhabiliter tout ou parties du dispositif. 8 contrôles ont ainsi été effectués en 2014 sur la commune de Plélauff, 149 contrôles réalisés en 2014 sur le territoire de la CCKB, seulement 33 dispositifs étaient conformes soit 20,75 %.

Le montant total des recettes afférentes aux contrôles de conception et de réalisation effectués en 2014 est de 10960 euros contre 18 290 euros en 2013 euros. Les tarifs unitaires sont passés le 21 mars 2013 de 85 euros à 95 euros pour la conception et de 55 euros à 65 euros pour le contrôle de réalisation.

Les recettes afférentes aux contrôles de conformité réalisés dans le cadre d'une vente se montent à 12 445 € contre 14760 euros en 2013. Le montant de la redevance pour ce contrôle est également passé de 85 à 95 euros en mars 2013.

Pour les dépenses, les charges de personnel se sont élevées à 21 114.08 euros. Les charges de gestion générale se chiffrent à 3747.86 euros.

#### **Assainissement Collectif**

a) Le service d'assainissement de la commune de PLELAUFF dessert **360** Habitants.

b) Le système d'assainissement est la propriété de la commune.

La commune a la responsabilité du bon fonctionnement de ses ouvrages, l'entretien et la permanence des services ainsi que la maîtrise des investissements.

c) La collecte des eaux usées provient de **181** habitations ou immeubles

Les foyers non raccordés au réseau doivent posséder une installation autonome.

Le réseau des collecteurs est de **2km** et complété par **3** postes de relèvement/refoulement.

d) Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration au bourg de PLELAUFF puis rejetées dans le sol ; la capacité de l'installation est prévue pour 220 équivalents habitants.

Les effluents de la lande et du bout du pont font l'objet d'une convention de transfert permanent sont dirigés vers la station d'épuration de GOUAREC.

e) La décomposition du prix de ce service comprend une partie fixe, l'abonnement 95€, et un prix au M3 consommé 1€.

Une partie des sommes perçues revient à la collectivité pour investir, entretenir et assurer le bon fonctionnement.

f) Volumes collectés et facturés en 2014: **7742 M3**

g) L'ouvrage d'épuration est de type traitement biologique par filtres plantés

Les capacités nominales d'épuration sont basées sur les paramètres suivants :

DBO5 **12,6kg/j** (Demande Biochimique en Oxygène au bout de 5 jours)

Débit **33M3/J**

Les paramètres suivis sont : DBO5 **25 mg/l**

DCO **125 mg/l** (Demande chimique en Oxygène)

MES **30 mg/l** (Matières en Suspension)

Nkj **10 mg/l** (Azote organique et ammoniacale)

Ces seuils maxi font l'objet d'un suivi régulier par le SATESE et d'une analyse hebdomadaire mise en œuvre par les employés municipaux.

h) Connaissance et gestion patrimoniale du service d'assainissement collectif Nous devons à tout moment connaître la configuration du réseau tels que : plans, extensions, renouvellement, capacités, nature des matériaux utilisés, description des équipements, autosurveillance, programmes d'inspections, suivis, plan de renouvellement

Les indicateurs du service d'assainissement nous attribuent **90 points sur 120**

Un programme pluriannuel d'inspection voire de renouvellement doit être tenu à jour

i) La collectivité a engagé des travaux de réaménagement en 2014 pour un montant de **1721€**

(réaménagement en station d'épuration, batterie et télérupteur en station de relevage)

11) L'état de la dette pour l'année 2014 est de **125400€**

Remboursement intérêts et capital **14943€** pour cet exercice

L'amortissement réalisé en 2014 est de **22095€**

j) Action de solidarité :

L'aide au paiement des factures pour personnes en difficulté est égale à 0

(pas d'abandon de créances)

## **2 - Rapport traitement des déchets**

Sur le plan technique, le premier constat à dresser de l'année 2014 est la forte augmentation du tonnage collecté en déchèteries (+ 1 248 tonnes, soit + 18% par rapport à 2013 qui était déjà une année record). Il faut y voir la conjonction de deux éléments : l'augmentation des tonnages de déchets verts liée à des facteurs climatiques favorables et l'augmentation de la fréquentation des déchèteries.

Les autres évolutions sont nettement moins sensibles (+ 63 tonnes pour les ordures ménagères résiduelles, + 1,5 % ; - 22 tonnes sur la collecte sélective, soit - 1%).

Sur le plan qualitatif, 2014 démontre l'intérêt de mener des campagnes de sensibilisation visant à l'assimilation des nouvelles consignes à l'échelle du territoire communautaire : le taux de refus de tri des sacs jaunes a ainsi chuté d'un tiers entre 2013 et 2014, grâce aux actions conduites dans le but de permettre l'appropriation des changements de règles par l'ensemble de la population.

Au niveau financier, 2014 peut être considéré comme un exercice particulièrement positif, avec une baisse des dépenses de 3 % et une hausse des recettes de 11 %, ce qui permet d'amoindrir la charge pesant sur le budget général de 211 998 € (soit - 23 % par rapport à 2013).

Les principaux facteurs explicatifs de la diminution des dépenses résident dans la baisse des coûts des frais de matériels consécutive au remplacement du camion-grue, à la chute des coûts d'entretien du matériel par la suppression du camion partagé avec la Communauté de Communes du Pays de Corlay et la fin du remboursement de l'emprunt contracté en 1997 à l'occasion de la construction de la déchèterie de Rostrenen.

Les raisons de la progression remarquable des recettes sont, quant à elles, à rechercher d'abord au chapitre des aides des éco-organismes qui ont intégré, en 2014, les surcoûts 2013 liés à l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri.

Les recettes de vente de matériaux et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ont aussi rapporté d'avantage en 2014, mais dans de moindres proportions, la TEOM ne représentant plus que 57 % des ressources propres du service contre 63 % en 2013. Il est à noter que si le taux de ce dernier impôt n'avait pas été affecté par la réforme décidée en 2008, l'exercice 2014 se serait conclu par un excédent du service - déchets ménagers - de 139 746 €.

Au final, le coût moyen de la tonne de déchets traités passe de 138€ à 111€ en un an et le coût moyen à l'habitant a suivi la même voie, passant de 89€ à 79€ avec, dans tous les cas, une distinction extrêmement nette entre les modes de traitement, le coût de la collecte sélective n'étant que le quart de celui de la collecte suivi de l'incinération.

Ces évolutions vont indéniablement dans le bon sens, même si le rythme d'amélioration des comportements de consommation et de gestion domestique des déchets gagnerait à s'accélérer.

Pour ce qui la concerne directement, la CCKB s'efforce, depuis plusieurs années, à une maîtrise des dépenses du service, en particulier celles relevant du personnel, qui trouve, en 2014, une reconnaissance dans la qualité du bilan financier.

C'est au prix de la poursuite de la conjonction des efforts de la structure intercommunale, d'une part, et du consommateur usager, d'autre part, que le poids du service dans le budget de la collectivité s'allégera, dégageant ainsi des marges de manœuvre de plus en plus précieuses.

### **3 - Devis Prises Illuminations de Noël**

Le devis présenté par le SDE pour l'installation de 3 prises pour illuminations de Noël d'un montant de 291€ est accepté à l'unanimité.

### **4 - Devis éparrage routes et chemins d'exploitation**

Les devis présentés par l'entreprise Belliot pour l'éparrage des talus routes communales d'un montant de 1800€ et l'éparrage des talus des chemins d'exploitation d'un montant de 1440€ sont acceptés à l'unanimité.

### **5 - Devis installation Radiateurs dans logement Boloré 2**

Le devis présenté par l'entreprise Le Goïc d'un montant de 1346,40€ pour le remplacement des radiateurs dans le logement « Boloré 2 » est accepté à l'unanimité.

### **6 - Devis achat Groupe électrogène**

Les employés communaux ont fait part de l'utilité que représenterait un groupe électrogène notamment pour les travaux de peinture sur route réalisés à l'aide du pistolet-compresseur.

Le principe de l'achat est accepté cependant le choix du vendeur suscite débat. La coopérative Triskalia fait une proposition au prix promo du printemps dernier à hauteur de 439€ HT, le conseil émet un avis favorable pour un prix de 400€ HT.

### **7 - Modalité d'utilisation des broyeurs végétaux**

Les broyeurs végétaux acquis par la CCKB seront prochainement mis à disposition des communes. Cependant leur utilisation nécessite la présence de 2 employés agrémentés. Les 2 employés de Plélauff ont suivi la formation requise, l'un d'eux pourrait, dans le cadre d'une mutualisation des services, être mis à disposition d'une commune voisine qui ne dispose que d'un seul employé agrémenté.

Le broyage des branchages provenant de l'élagage des lignes EDF pourra aussi être réalisé lorsque les propriétaires seront l'incapacité de se débarrasser de ces ramas.

## **8 - Passage piétons devant la mairie**

De nombreuses personnes se rendant à la mairie ou en sortant traversent directement la chaussée sans emprunter les passages pavés sis à quelques dizaines de mètres. Dans un souci de sécurité, il est proposé de matérialiser, au sol, à la peinture, un passage « Piétons ».

Proposition adoptée par 12 voix pour – 1 voix contre

## **9 - Loi NOTRe et organisation territoriale intercommunale et communale**

Dans le cadre de la Nouvelle Organisation Territoriale, une réflexion est engagée au niveau des intercommunalités. Eric Charroy, maire-adjoint, pense que la CCKB avec ses limites actuelles et 19000 habitants est une communauté de communes à taille humaine et plaide pour un statu quo, trouve que la CCKB est même trop grande et que la taille idéale est une petite communauté de commune autour de Rostrenen. Bernard Rohou, maire, pense au contraire qu'il faudrait envisager une fusion avec d'autres communautés de communes afin d'être en mesure d'assurer et d'assumer les compétences qui vont incomber aux intercommunalités dans les prochaines années. La nouvelle carte départementale des intercommunalités proposée par le préfet est observée avec beaucoup d'intérêt, il apparaît que la CCKB pourrait fusionner avec Callac-Argoat.

Bernard Rohou invite chacun à approfondir sa réflexion sur ce sujet, sujet sur lequel il faudra se positionner et qui sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **10 - Informations :**

**Travaux :** La commission Travaux se réunira le vendredi 16 octobre afin de préciser les différents travaux à retenir et à engager sur la mairie.

**Décos de Noël : A l'initiative du CCAS,** les décorations de Noël réalisées par les enfants seront à nouveau installées dans le bourg et sur la Lande de Gouarec. Une animation plus soutenue sera mise en place près de la chapelle.

**Rando-Challenge :** La forêt de Quénécan n'étant plus accessible aux randonneurs, la rando-muguet ne pourra être reconduite à Gouarec. Cependant, le Comité Départemental de Randonnées Pédestres propose d'organiser Rando-Challenge, manifestation annuelle, sur le secteur de Gouarec, la seule condition étant la mise à disposition gratuitement d'une salle. Sur proposition de Bernard Rohou, Plélauff accepte de recevoir cette manifestation le 20 mars 2016 et par voie de conséquence mettra gratuitement la salle des fêtes à disposition du dit Comité.

**Projet Exploration Minière :** Michel Menguy rappelle que le décret ministériel autorisant le projet d'exploration minière a été signé par le ministre. Si comme il est rappelé, Plélauff ne s'était à priori pas opposé à ce projet, des réserves avaient cependant été émises sur la nature et le contrôle des opérations. Un courrier sera adressé à la préfecture afin que soient précisées comment les services préfectoraux vont intervenir pour garantir que les investigations se passeront dans le respect de la législation en vigueur et que la société "Variscan-Mines" respectera bien ses engagements. La création d'une Commission d'Information et de Suivi des travaux, à l'image de celle qui a été créée pour le "Perm Merléac" est-elle aussi envisagée pour le "Perm Silfiac". Nous serions aussi favorables à l'organisation d'une réunion publique d'information à l'attention des personnes directement concernées par ce projet avant le démarrage des opérations.

## **11 - Questions diverses**

En raison du 11 novembre, la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le lundi 9 novembre à 20H